

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de décembre 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°271, en date du 19 Août 1974, relatif à la passation d'un contrat de location d'un immeuble pour les besoins des Services Communaux - Montant du loyer du mois d'Août: VINGT CINQ MILLE Frs CFA (25 000 F CFA).

ARRETE N°273, en date du 21 Août 1974, relatif à la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la Société Energie Electrique de la Réunion - Montant du marché : 2 369 531 FRs CFA (DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN FRANCS CFA).

ARRETE N°274, en date du 21 Août 1974, relatif à la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la SOFAC - Coût des travaux : DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT NEUF FRs TTT (2 535 489 F TTC).

ARRETE N°279, en date du 30 Août 1974, relatif à la création d'une régie de recettes au Centre Communal du Bois-de-Nêfles Saint-Denis - Indemnité au régisseur : TREIZE MILLE FRANCS CFA brut mensuellement (13 000 F CFA).

ARRETE N°283, en date du 10 Septembre 1974, relatif au paiement à Maîtres MAS et POPI-NEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à la Banque de la Réunion - Montant de la note : CENT VINGT NEUF MILLE CENT CINQUANTE HUIT FRANCS CFA (129 158 F CFA).

ARRETE N°284, en date du 10 Septembre 1974, relatif au paiement à Maîtres Paul LEMERLE, Raoul ATEC-TAM et François GERARD, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à Monsieur Maurice TOMI - Montant de la note : CINQ CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGTS FRANCS CFA (577 380 F CFA).

ARRETE N°285, en date du 10 Septembre 1974, relatif au paiement à Maître MAS et POPINEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune, d'un terrain appartenant à Madame DE LAUNAY Georges - Montant de la note : CENT VINGT HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE FRANCS (128 240 F CFA).

x

x

x

LE MAIRE - Avant de passer à l'ordre du jour, nous avons le plaisir de recevoir le Premier Ministre Michel DEBRE dans nos murs. Comme tous les ans, à la même époque, il vient s'occuper des affaires de la Réunion, en général. Vous connaissez tous les remerciements qu'on lui doit : je parle de la Piscine du CHAUDRON, Il vous parlera des prêts que nous avons pu obtenir auprès des Caisses. Nous les devons à son efficace intervention. Comme il est parmi nous, aujourd'hui, il va vous dire quelques mots et également si vous avez des questions à poser, avant de passer à l'ordre du jour, nous pourrions faire un petit débat.

(APPLAUDISSEMENTS)

M. DEBRE - Je remercie, notre ami, votre Maire, Auguste LEGROS de m'offrir l'hospitalité comme il le fait régulièrement, à l'occasion d'une séance du Conseil Municipal. Je répondrai bien volontiers aux questions que vous me poserez tout à l'heure, soit d'ordre départemental, soit d'ordre municipal voire d'ordre national. A titre

d'introduction, je voudrais vous dire ceci : le séjour que je fais a trait à des préoccupations que nous devons tous avoir. Pour certains, on les devinait, on les pressentait, pour d'autres, les difficultés sont neuves et considérables. Ces difficultés sont de trois ordres. Elles sont d'une part celles qui touchent les travailleurs des villes, celles qui touchent les planteurs et enfin celles qui touchent les jeunes. Les travailleurs des villes comme les planteurs sont avant tout victimes de ce que l'on appelle l'inflation, c'est-à-dire, la hausse des prix. La hausse des marchandises a modifié profondément l'économie réunionnaise comme elle modifie l'économie française dans son ensemble et elle provoque des difficultés sociales. Ici, nous le voyons bien puisque les problèmes d'alimentation sont entrain de s'aggraver de nouveau. Pour une partie de la population, nous voyons aussi que du fait des hausses des charges, les difficultés qui seront celles des planteurs voire même des planteurs qui ont une exploitation normalement rentable. A ces difficultés qui sont dues à la hausse des prix s'ajoutent les difficultés qui étaient prévisibles.

De ces situations difficiles, les causes sont à la fois internationales, intérieures à la France et propres à la Réunion. Il y a des causes internationales et nous n'y pouvons pas grand chose. La hausse du coût du pétrole par exemple est un phénomène qui est à bien des égards dramatiques et ce n'est pas sans inquiétude que vous avez pu lire dans la presse d'hier et d'avant-hier que les pays exportateurs de pétrole, loin de vouloir arrêter la hausse de leurs produits envisageaient de l'indexer en fonction de l'inflation mondiale et cela posait et pose des problèmes à tous les pays consommateurs de pétrole et à une terre insulaire comme la Réunion où tous les produits nécessaires à la production sont importés. C'est donc une nouvelle ombre qui s'ajoute, pour les mois qui viennent, aux difficultés actuelles. A ces causes internationales auxquelles nous ne pouvons rien ou pas grand chose, viennent s'ajouter les causes intérieures. La course des salaires et des prix vient aggraver les causes internationales. Un effort est tenté par le gouvernement actuel. Aux causes internationales, aux causes intérieures s'ajoutent les causes propres à la Réunion et je dois en particulier parler des jeunes. Il était prévisible que les années 1972 - 1973 - 1974 et 1975 verraient un problème de chômage de jeunes. En effet, quand on a établi, aux alentours des années 1960 cette perspective, il était clair que la très forte natalité des années d'après-guerre et des années qui ont suivi allait amener, comme on dit aujourd'hui sur le marché du travail des générations plus nombreuses, phénomène qui s'ajoute à la baisse de la mortalité. Si la difficulté était prévisible, c'est parce que l'Équipement de la Réunion en écoles, en sections techniques, en centres de formations de toutes natures était insuffisant et il était inadmissible de proposer, un travail en Métropole, à des garçons et à des filles qui n'auraient pas l'éducation élémentaire assurée et même une formation professionnelle. Cet équipement d'enseignement technique et de formation professionnelle existe maintenant et il faut le développer. L'essentiel c'est qu'il soit en place et l'on peut envisager maintenant une migration importante. D'ailleurs, pour la première fois cette année, le BUMIDOM m'a dit que le nombre de demandes était sensiblement supérieur au crédit dont il disposait, donc les perspectives sont bonnes mais en attendant il y a les générations des classes précédentes qui n'ayant pas bénéficié à plein de la formation de l'enseignement technique indispensable n'ont pu aller en Métropole au rythme prévisible pour éviter le chômage des jeunes. Il y a donc des mesures à court terme et des mesures à long terme.

Il est clair que les mesures à court terme sont les mesures sociales. Un effort a été entrepris par tous les élus. Je pense que Monsieur STIRN apportera une réponse favorable ou du moins des dispositions en ce qui concerne les cantines gratuites et l'augmentation des crédits pour les chantiers municipaux et aussi le versement de la prime scolaire pour les enfants. A court terme, il n'y a pas d'autres mesures. Une fois que les gouvernements réunis à Bruxelles auront fixé le prix du sucre et établi les mesures additionnelles sur le budget national ou sur le budget départemental on pourra faire face par des mesures sociales aux difficultés des planteurs.

A moyen terme et à court terme, il faut continuer dans l'autre voie qui se traduit par le mouvement migratoire vers la Métropole. Il y a des ajustements à faire, en ce qui concerne le plan de rajeunissement de la canne, le développement de la pêche, du tourisme, les diversifications agricoles ou industrielles. Simplement ce que je voudrais dire à tous, c'est que quand on est à Paris et qu'on a des échos des conversations et des articles de la presse et aussi quand on revient même après une absence limitée de trois mois on est frappé car trop d'esprits, me semble-t-il, se laissent prendre à l'idée que parce qu'il y a des difficultés, il y a des mesures sociales et des mesures économiques qui peuvent parfois paraître difficiles à concilier. Le problème de la structure juridique serait en cause. C'est une surprise de voir à quel point cette orientation, qui est naturellement l'orientation vers le séparatisme, revêt aujourd'hui la forme suivante : Est-ce que le département est la vraie formule ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres formules qui nous permettraient de résoudre plus facilement ces difficultés et ces problèmes, aussi bien dans l'immédiat qu'à moyen terme. Je voudrais sur ce point rappeler au moins deux choses fondamentales :

1° - La première, c'est que, seule la structure départementale permet un certain nombre de réalisations. Hier, j'ai été à côté de Monsieur LEGROS, au Conseil Régional et quant certains orateurs ont évoqué les problèmes de l'éducation, je leur ai dit : si la Réunion n'était pas département, il n'y aurait pas eu l'effort scolaire qui a été fait. C'est la structure départementale qui a fait en sorte que les problèmes des écoles primaires, des écoles secondaires, des écoles supérieures ont été dans un temps quasi record résolus. Il y a aussi les constructions scolaires, le recrutement considérable de professeurs et d'instituteurs, le développement de l'enseignement sous toutes ses formes. J'en dirai de même en ce qui concerne les dépenses d'équipement. Si au cours des quinze dernières années, le développement en matière d'énergie a suivi le cours qu'il a suivi et j'espère qu'il continuera à le suivre, c'est parce que la Réunion avait une structure départementale qui n'a posé aucun problème, sauf, naturellement, les problèmes qu'ont connu tous les départements. Dans le premier point, il y a un certain nombre de réalisations. Ces réalisations qui n'existeraient pas si la structure réunionnaise n'était point la structure du département. Sur ce point d'ailleurs, je dirai franchement qu'il convient simplement de regarder la différence et pourtant elle est faible, mais elle existe entre départements et territoires d'Outre-Mer. Le simple fait d'être département a transformé la situation de la Réunion, alors que d'autres terres françaises qui n'ont pas de statuts du département sont nettement en retard. Je tiens à rappeler à ceux qui ont encore le souvenir, qu'il y a une douzaine d'années on avait encore dans la bouche le mot de rattrapage et personne ne le dit plus ce mot.

2°) La deuxième est peut-être un effort d'explication et aussi d'action à entreprendre. Le fait d'être département n'empêche pas les adaptations dans un sens ou dans un autre sens. Il y a ici, dans le Département de la Réunion des dispositions qui sont importantes dont certains se plaignent et dont d'autres se félicitent et qui ne sont pas des dispositions applicables dans les autres départements. Nous avons ici un régime d'allocations familiales qui n'est pas le même que celui de la Métropole parce qu'on a estimé que les Allocations Familiales avaient en Métropole un aspect nataliste. Il fallait encourager les enfants à partir du quatrième dans les couples de la Métropole. En ce qui concerne la Réunion, on s'était dit qu'il valait mieux mettre les crédits dans la protection maternelle et infantile ou dans d'autres choses. Il y a aussi les primes d'équipement, les exonérations fiscales pour les investissements qui sont considérés avec envie par les départements métropolitains. Je me suis un peu étendu sur ce point car pour une fois j'ai été frappé de voir pose un point d'interrogation dans un certain nombre d'articles de la presse et dans un certain nombre de conversations qui disaient : est-ce qu'il ne fallait pas chercher une autre structure ? C'est absurde et aberrant.

Voilà, Monsieur le Maire et chers amis, ce que je souhaitais vous dire et je ne me dissimule en aucune façon que nous avons à faire attention à ces problèmes qui sont des problèmes dont une partie des causes nous échappe et par conséquent

n'en sont que plus préoccupantes puisque la hausse des prix n'est pas entièrement dans nos possibilités d'action, que par ailleurs, quand on voit des jeunes qui cherchent un emploi on a des difficultés à leur expliquer les causes de leurs problèmes. En continuant de travailler comme nous avons travaillé au cours des années passées, je ne vois aucune raison de pessimisme. L'effort est la loi naturelle. Il y a des moments où l'effort apparaît moins nécessaire parce que le courant des choses permet un développement régulier économique et social. Il y a d'autres moments où nous nous heurtons à des problèmes. Croyez bien qu'autour de la Réunion, il y a aussi des problèmes et que les solutions apparaissent bien difficiles à certains. La France a ses propres problèmes, des problèmes européens. Il ne faut pas oublier que la France n'a aucune richesse pétrolière. Je puis vous assurer que nous continuerons sur la route où nous sommes engagés et que ceux qui annoncent les malheurs en seront une fois de plus pour leurs frais.

(APPLAUDISSEMENTS)

LE MAIRE - Est-ce que vous avez des questions à poser ? Les chefs de service peuvent également poser des questions.

M. BEDIER - Monsieur le Premier Ministre, je voudrais vous poser une question. Il est souvent question de supprimer le franc CFA, quels avantages et quels inconvénients amènerait la suppression du franc CFA ?

M. DEBRE - Ce que je vais vous répondre n'est pas paradoxal. Je ne crois pas qu'il y ait un problème du franc CFA. Entendez par là que le billet que vous avez, que chacun a, porte en face du franc CFA sa valeur en franc métro. Chaque fois qu'on a parlé de modification, il y a une sorte d'émotion qui se manifeste parce que dans l'esprit des gens, il y a quelque chose de faux. Quand j'étais Ministre des Finances, j'avais décidé que les billets seraient interchangeables et ce risque a disparu depuis que sur le billet figurent les valeurs CFA et métro.

M. BEDIER - On dit que ça n'a pas cours dans les pays étrangers.

M. DEBRE - Quand vous allez à Maurice par exemple, vous n'éprouvez aucune difficulté. Vous pouvez rencontrer des difficultés par exemple en Norvège ou en Suède. Il y a un certain nombre de choses qui ont été calculées, les indemnités, les traitements, les primes de constructions, les primes d'équipement. En conséquence pour avoir une modification il faudrait de nouveau procéder à des calculs. L'émotion qui s'est emparée lorsqu'un Ministre a déclaré que cela arriverait un jour est une émotion primo incompréhensible et secundo absurde.

M. BOYER Bruno - A ce problème se rattache le problème de l'indexation des salaires. Est-ce que cette réduction qui se produit systématiquement depuis 2 ans résulte d'une étude qui correspondrait à une augmentation ou une diminution, méthode comparative de la vie entre la Réunion et la Métropole. L'indexation des traitements des fonctionnaires qui était voisine à 1,65 doit descendre à 1,50.

M. DEBRE - On considèrerait, non sans raison, que l'écart entre les revenus des secteurs publics et des secteurs privés étaient excessifs. Il avait été envisagé une légère réduction du revenu du secteur public, étant entendu que l'argent rendu disponible par cette réduction serait employé à des choses utiles, c'est-à-dire, à l'augmentation des revenus les plus bas. J'ajoute que les hausses des prix changent beaucoup de choses mais cela avait été décidé selon les désirs exprimés par beaucoup.

M. BEDIER - On a nivelé par le bas.

M. LEGROS - Ce n'est pas tout à fait nivelé par le bas.

M. DEBRE - C'était compensé une moindre augmentation pour ceux qui n'étaient pas augmentés.

M. BOYER Bruno - Je crois que les fonctionnaires l'avaient très bien compris. Ils avaient pris cela sans trop d'amertume mais comme ils voient que le processus continue sans que la compensation se fasse, ils sont mécontents.

M. DEBRE - Vous avez raison. En effet, le processus continue sans que la compensation se fasse.

M. BEDIER - Il y a une chose qui est aberrante, c'est de voir les employés municipaux avoir leur retraite purement et simplement coupée en deux, alors que les fonctionnaires d'état ont leur retraite indexée à 1,35. Je crois que depuis un certain temps, on fait des démarches afin qu'ils obtiennent satisfaction et rien n'a été fait dans ce sens.

M. DEBRE - J'ai mon idée là-dessus. Il faudra revoir tout cela dans l'ensemble de la législation sociale, dans le courant des mois qui suivent.

Mme ROCHE - Que pensez-vous de la montée des communistes et des militants communistes, même dans la jeunesse ? Dans 4 ou 5 ans, plus de la moitié de la population pourra voter. Ils pourront faire basculer la majorité à la Réunion.

M. DEBRE - Je comprends bien votre question. A la Réunion comme en France, il y a une certaine activité politique qui se fait d'un seul côté. Je crois qu'à partir des mois qui viennent, il faudra que les nationaux se préoccupent de leur propagande, se préoccupent aussi des jeunes. On m'a dit que dans une commune, l'inscription des jeunes sur les listes électorales se faisait à l'initiative d'une formation révolutionnaire. Il faudrait que l'inscription des jeunes se fasse un peu à l'initiative des nationaux. Lors de mon prochain séjour, j'ai dit à Monsieur LEGROS et à Monsieur GERARD que je m'occuperai de ranimer dans toute l'île le zèle de ceux qui doivent faire de la politique. On ne doit pas faire la politique seulement dans les trois mois qui précèdent les consultations électorales mais pendant toute l'année. On trompe les jeunes en leur disant que la solution à leur problème c'est de changer de structure.

M. BEDIER - Malheureusement, les jeunes semblent écouter les mauvais bergers

M. DEBRE - Les jeunes sont les jeunes. Ils changeront. Nous avons le devoir de leur parler.

LE MAIRE - Si vous voulez bien, nous allons passer à l'ordre du jour.

x

x

x